

Nîmes, le 11 décembre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Un local pour SOLIDAIRES et la gratuité des locaux pour tous les syndicats  
Non aux attaques antisyndicales et anti-démocratiques**

**L'Union Syndicale Solidaires du Gard, appelle à un rassemblement lors du Conseil Municipal  
du 16 décembre 2023 à 10h00, devant la mairie de Nîmes.**

Comme pour l'ensemble des syndicats du département, la mairie de de Nîmes a mis à disposition de l'union syndicale SOLIDAIRES un local dans un immeuble, au 6 rue Porte d'Alès à Nîmes. C'est un immeuble vétuste que la mairie a laissé se dégrader au fil des années. La mairie nous a signifié que nous devons quitter ce local sans perspective crédible de relogement. Les choses se sont accélérées ces derniers mois puisque la mairie a mis en vente l'immeuble, avec l'ultimatum de quitter rapidement les lieux !

Profitant de manière indécente des suites d'un incendie criminel de nos locaux le 23 juin dernier - pour lequel une enquête est en cours - la mairie a tout simplement fermé l'accès à nos locaux depuis cet été, prétextant de la sécurité mais sans qu'aucun arrêté de péril n'ait été déposé.

Sommes-nous encore en démocratie lorsque l'administration d'une mairie fait sceller les locaux d'une organisation syndicale ??? !!!

**Malgré nos demandes répétées, nous n'avons jamais été reçus par l' élu en charge de ce dossier.** La Mairie de Nîmes « gère » ce dossier en mettant en avant des arguments financiers : nous lui rappelons que les locaux de la ville de Nîmes appartiennent à tou.tes les Nîmois.es qui payent des impôts directs et indirects. Ils doivent pouvoir en disposer, que ce soit pour la culture, le sport, les associations et les organisations de défense des salarié.es. La Municipalité doit héberger gratuitement tous les syndicats existants ! Toute pratique contraire conduirait à rendre plus difficile le rôle des syndicats : la défense des salarié.es.

L'Union Syndicale SOLIDAIRES du Gard est menacée d'expulsion, ce qui veut clairement dire que nous allons nous retrouver à la rue, avec notre mobilier, notre matériel informatique et les divers dossiers issus de 30 années d'activités syndicales sur la ville ! Concrètement, nous n'aurons plus les moyens d'accueillir les salarié.es, de les renseigner, de les accompagner juridiquement ; nous n'aurons plus la possibilité de nous réunir, de tenir des permanences, de faire de la formation syndicale etc. Vouloir expulser SOLIDAIRES, c'est s'attaquer aux droits des salarié.es et attaquer la liberté syndicale.

**SOLIDAIRES doit être relogée par la mairie, comme l'ensemble des syndicats. Dans cette attente, nous continuons à occuper notre local et nous ne le quitterons que lorsque la mairie nous fera une proposition de relogement.**

Dans la période actuelle, marquée par une crise multiforme et l'aggravation des inégalités sociales, il nous paraît fondamental de faire vivre plus que jamais les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de justice sociale, et pour cela l'activité syndicale y contribue pleinement.

**Face à cette urgence, nous appelons l'ensemble des citoyens et salariés, les organisations syndicales et les associations citoyennes progressistes à venir exprimer leur refus de priver une organisation syndicale de locaux, lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2023, au cours duquel sera présentée une délibération de mise en vente de l'immeuble du 6 rue Porte d'Alès.**